

# Le sexe des sanctions

Sylvie Ayrat

**Quand les quatre cinquièmes des sanctions concernent des garçons, difficile de ne pas interroger cette pratique de maintien de l'ordre scolaire à la lumière du genre. La punition, médaille de virilité ?**

**V**ous avez dû sanctionner « éducative » ? Il existe des décalages parfois surprenants entre les discours officiels et la réalité des choses. Ce phénomène n'épargne évidemment pas les tentatives de réformes pédagogiques et éducatives qui jalonnent l'histoire de l'enseignement, notamment en matière de discipline scolaire et de punitions. Ainsi pouvons-nous lire dans le BO\* du 13 juillet 2000 : « La sanction doit avoir un effet *pour finir* :

« d'attribuer à l'élève la responsabilité de ses actes et de le mettre en situation de s'interroger sur sa conduite en prenant conscience de ses conséquences...  
« de lui rappeler le sens et l'utilité de la loi ainsi que les exigences de la vie en collectivité, respect de la société et des individus, nécessité de vivre ensemble de manière pacifique... »

Voilà pour les finalités officielles... Des filles de 4<sup>e</sup> scolaires dans un établissement privé à haut niveau de prestige scolaire, interrogées dans le cadre de la préparation de ma thèse, donnent leur opinion sur les effets des sanctions chez les garçons punis : « Ça montre qu'ils font que des conneries, que c'est des châtiments parce qu'ils ont été tristes et vont. C'est un peu comme ça pour eux parce que tu peux avoir toutes les mains ». « Min par exemple j'aime pas les intellectuels je préfère ceux qui font... qui mettent un peu le bordel, c'est mieux ».

Voilà pour les effets produits...

**Du discours à la réalité**

Autre exemple : chaque rentrée scolaire ou à peu près, le ministère de l'Éducation nationale réaffirme le principe de l'égalité des sexes et du refus de toute forme de discrimination. Pourtant l'analyse quantitative que j'ai menée de 5842 sanctions et punitions scolaires émanant de cinq collèges aux caractéristiques socio-culturelles très différentes montre que les garçons représentent 80 % des élèves sanctionnés (toutes sanctions confondues), 83 % des élèves sanctionnés pour indiscipline ou inso-

l'univers scolaire est un espace-temps d'interactions inter-sexes ainsi que de l'activation des stéréotypes de genre. La problématique des rapports sociaux de sexe est aussi celle d'un rapport de pouvoir, mais entre les sexes et à l'intérieur de chaque groupe de sexe. Au collège des garçons se retrouvent près entre deux contraintes de conformité à réaliser : celle fixée par le règlement intérieur et relayée par les agents institutionnels investis du pouvoir de punir d'un côté, celle de la virilité hétéronormative de l'autre, relayée par la communauté des pairs, car *adans la mesure où la plupart des sociétés patriarcales identifient masculinité et hétérosexualité, où nous continuons à définir le genre par le comportement sexuel et la masculinité par rapport à la féminité, il est indémodable que l'homophilie, (en tant*

lance et 92 % des élèves sanctionnés pour des actes relevant d'atteinte aux biens et aux personnes.

Comment expliquer de tels paradoxes, et surtout le fait qu'ils ne soient jamais interrogés, d'autant que les effets négatifs des punitions domoies de manière excessive ont été largement démontrés ? La question de la sanction traverse de longue date le système scolaire, mais les recherches sur les disparités de sexe à l'école restent souvent centrées sur les apprentissages, la réussite scolaire, et l'orientation. L'appareil punitif reste un domaine inexploré à la lumière du

**La plupart des transgressions apparaissent non plus comme des problèmes de comportement relevant d'un manque socio-culturel, mais comme des conduites sexuées ritualisées.**

que haine des qualités féminines chez les hommes), à l'instar de la misogynie, joue un rôle important dans le sentiment d'identité masculine. Être un homme signifie ne pas être féminin, ne pas être homosexuel (...) ne pas être efféminé dans son apparence physique ou sa manière ».

La première contrainte oxygène discrimination, respect, travail, obéissance. La deuxième les pousse à entreprendre les règles, se montrer insolents, jouer les « fustistes », monopoliser l'attention, faire usage de leur force physique et s'afficher comme sexuellement dominants, même si cela reste la plupart du temps au niveau des paroles. Elle encourage les comportements sexistes et homophobes entre les élèves, mais également dans la relation pédagogique et éducative, qui, on l'oublie ou on l'occulte trop souvent, est également une relation sexuée. Dans ces conditions la plupart des transgressions apparaissent non plus comme des problèmes de comportement relevant d'un manque socio-culturel, mais, à l'inverse, comme des conduites sexuées ritualisées.

Pretons un exemple : voict un rapport d'incident comme il en existe tant,

ment ce qu'il faut et ce qu'il risque, donc ce qu'il recherche... En bout de course, le recours à la sanction, de la part de l'enseignant, ne fait que démontrer son incapacité à faire obtempérer l'élève qui lui a tenu tête jusqu'au bout devant le public-élève. Martin prouve à la fois aux garçons et aux filles qu'il n'est pas une « mauviette » et qu'il est dominant, ce qui ne manquera pas de lui faciliter les choses à l'heure de séduire ces dernières... La sanction doit ici être considérée dans son acceptation étymologique de « récompense » : c'est une médaille de virilité. En refusant de se soumettre à l'autorité féminine et se montrant insou-

l'élève a posé avec un « voilà » provocant et arrogant [...]. Je pense qu'une heure de colle lui fera le plus grand bien... »

**S'opposer pour s'affirmer**

Ce jeune homme ne relève certainement pas d'une attitude psychologique ou éducative quelconque. Il n'a pas « perdu les pédales ». Au contraire, il sait parfaite-

**Non seulement les garçons sont quatre fois plus punis, mais ils le sont pour des motifs sexués « masculins » (indiscipline, insolence, mérités, dégradations, violence sur autrui), c'est-à-dire conformes au sexe prescrit.**

4. Paix avec les questions de genre

ment ce qu'il faut et ce qu'il risque, donc ce qu'il recherche... En bout de course, le recours à la sanction, de la part de l'enseignant, ne fait que démontrer son incapacité à faire obtempérer l'élève qui lui a tenu tête jusqu'au bout devant le public-élève. Martin prouve à la fois aux garçons et aux filles qu'il n'est pas une « mauviette » et qu'il est dominant, ce qui ne manquera pas de lui faciliter les choses à l'heure de séduire ces dernières... La sanction doit ici être considérée dans son acceptation étymologique de « récompense » : c'est une médaille de virilité. En refusant de se soumettre à l'autorité féminine et se montrant insou-

**Bien des enjeux qui échappent à celui qui sanctionne**

Premièrement, chez les garçons, la sanction fonctionne comme un rite différenciateur de sexe parce qu'elle marque symboliquement l'affirmation de la différence avec l'autre sexe. Deuxièmement elle fonctionne comme un rite fusionnel, car elle atteste de la conformité aux normes de la virilité. Troisièmement, elle procède du rite de passage, car elle signe l'entrée dans le groupe des « grands hommes » et donc l'accession à un état réputé supérieur (les entretiens montrent le plaisir que certains garçons prennent dans les processus de transgression et à quel point la peur et l'excitation participent de l'effet de passage). Quatrièmement, le chercheur de la sanction relève d'une parade sexuelle masculine devant des filles à la fois spectatrices et mobiles des conduites déviantes, parce qu'elle fournit aux garçons l'occasion d'exhiber, métaphoriquement, leurs attributs sexuels. Cinquièmement, cette quête est bien davantage une pratique d'intégration dans le groupe de pairs, une conduite sociale pure qu'un comportement déviant.

Sylvie Ayrat  
Docteure en sciences de l'éducation,  
professeure d'espagnol en Gironde,  
université Bordeaux 3 Victor Segalen,  
observatoire international  
de la violence à l'école

1 Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Recherche, « Procédures disciplinaires », Spécial 29, page 6.  
2 La violence à l'école, un enjeu insaisissable pour une autre pédagogie, la sanction est faite par le corps enseignant, in E. Maitat, 2003, p. 7.  
3 Elisabeth Badinter, *XV de l'identité masculine*, Odile Jacob, 1992.

